



## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE

### Projet de règlement n° 659-2024 modifiant le règlement de zonage n° 560-2017

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 659-2024 modifiant le règlement de zonage 560-2017, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

#### AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 15 janvier 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement n° 659-2024 visant à modifier le règlement de zonage n° 562-2017.
- 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donc donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 5 février 2024 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
  - En résumé, le projet de règlement n° 659-2024 vise à autoriser l'usage R2 (parcs et espaces verts) dans les zones AL-2, afin de permettre l'aménagement d'une piste cyclable, qui reliera le territoire de Granby au territoire de Sainte-Cécile-de-Milton (voir l'annexe).
- 3- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci peuvent le faire.
- 4- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ces projets de règlement, peuvent aussi adresser leurs commentaires par écrit au conseil, du 24 au 31 janvier 2024, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :  
**Pierre Dionne**  
**Directeur général et greffier-trésorier**  
**112, rue Principale**  
**Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0**  
**ou par courriel à l'adresse suivante : [direction@miltonqc.ca](mailto:direction@miltonqc.ca)**
- 5- Le projet de règlement n° 659-2024 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 6- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 112 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca>, à la section « Municipalité-Règlements municipaux ».**
- 7- À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 12 février 2024, le second projet de règlement n°659-2024, dont les dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 23<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2024.

Pierre Dionne,  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, et en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 23 janvier 2024, entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 23<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2024.

Pierre Dionne,  
Directeur général et secrétaire-trésorier



ANNEXE

LOCALISATION ET LIMITES DES ZONES AF-2; AF-4 ET AFL-2

